

Le CDG44 sensibilise les collectivités au risque amiante avec la CARSAT et la DREETS en Loire-Atlantique



L'amiante demeure un risque dans les collectivités

L'amiante constitue un problème majeur de santé publique et de santé au travail.

Hautement toxique, il est interdit en France depuis 1997 avec un cadre réglementaire renforcé pour mieux protéger les travailleurs exposés et la population.

Néanmoins, l'amiante est encore présent dans de nombreux bâtiments, équipements et voiries relevant des collectivités territoriales et exposant ainsi les agents territoriaux à ce risque.

Le CDG44 au coeur de l'action

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son projet stratégique, le service prévention des risques du Centre de Gestion de la Loire Atlantique (CDG 44) a créé et anime un Groupe Référent Amiante (GRA), composé de conseillers de prévention de différentes collectivités du département.

L'objectif de ce GRA est d'être une première interface pour les collectivités sur la thématique de l'amiante.

Dans ce contexte, le CDG44 a développé un partenariat avec la CARSAT Pays de la Loire (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail) et la DREETS Pays de la Loire (Direction

Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). **Ce partenariat lui permet de devenir un acteur du Plan Régional de Santé au Travail (PRST n°4) des Pays de la Loire sur la thématique de la prévention du risque amiante.**

Sensibilisation des collectivités

En qualité d'employeur, l'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité, notamment lorsqu'ils sont exposés à l'amiante.

Afin de mieux appréhender ce risque, **une première réunion de sensibilisation a été organisée par le CDG44 le 2 décembre 2021 à Grandchamp des Fontaines pour la CCEG et ses communes.** Animée par Fabrice Leray (représentant de la direction des risques professionnels de la CARSAT Pays de Loire) et Jérôme Beillevaire (représentant de la DREETS Pays de Loire), cette réunion était destinée à tous les interlocuteurs territoriaux concernés par l'amiante, que ce soit à titre décisionnel ou opérationnel : élus, DGS, responsables techniques, assistants de prévention.

Un livrable a été réalisé par le GRA, la Carsat et la Dreets, spécifiquement pour ces réunions de sensibilisation. Il a servi de fil conducteur dans la présentation et a permis d'exposer et d'échanger sur divers aspects de la thématique amiante : sinistralité, cartographie, responsabilités juridiques du donneur d'ordre et de l'employeur, obligations réglementaires et informations pratiques lors des différents phases d'un projet.

13 agents et élus étaient présents pour cette présentation. Ils ont pu échanger avec les intervenants sur des cas concrets, autour de cette thématique d'actualité.

Le CDG44 s'engage avec ses partenaires de la CARSAT et de la DREETS pour sensibiliser les collectivités de Loire-Atlantique sur les risques de l'amiante. Cette démarche sera renouvelée et étendue sur tout le département pour les 2 prochaines années.

Vos contacts

Isabelle CONTREMOULIN

Direction Développement Territorial et Relations aux Publics du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
02 49 62 43 90
communication@cdg44.fr

Anne-Sophie JUDALET

Chargée de mission communication numérique
02 40 35 84 77